RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 02C9A22E-E373-4F39-9F56-523FAF83ADC5

@gen Foncière LG
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, Rue du Chevron d'Or
47300 PUJOLS
887747442 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 5 février,
A 8 heures,

Les associés de la Société @gen Foncière LG, société civil immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1, Rue du Chevron d'Or 47300 PUJOLS.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé signée par les associés présents.

Sont présents :

La société @7 MANAGEMENT, représentée par son gérant, Monsieur Nicolas MINER, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Monsieur Thierry LASSAGNE, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété

Monsieur Lionel MADELRIEUX, titulaire de 245 parts sociales en pleine propriété

La société S.C.I. MARTIGNAC, représentée par son gérant, Monsieur Patrick MAURI, titulaire de 505 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel MADELRIEUX en sa qualité de gérant-associé.

DS Paraphe DS Para

Docusign Envelope ID: 02C9A22E-E373-4F39-9F56-523FAF83ADC5

Monsieur Patrick MAURI et Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, gérants non associés sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Fixation de la rémunération du cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de cogérant, sans limitation de durée :

Monsieur Nicolas MINER,
Expert-comptable
Né le [redacted] à MARMANDE (47)
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS Paraphe DS Para

Docusign Envelope ID: 02C9A22E-E373-4F39-9F56-523FAF83ADC5

Monsieur Nicolas MINER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Nicolas MINER ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de mandataire social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et les gérants.

La société @7 MANAGEMENT
Représentée par Monsieur Nicolas MINER

[redacted]

M. Thierry LASSAGNE

DocuSigned by:
Thierry LASSAGNE
57FF8299BE2F463...

La société SCI MARTIGNAC
Représentée par M. Patrick MAURI

DocuSigned by:
PATRICK MAURI
D750C26BCD9243B...

M. Lionel MADELRIEUX

Signé par :
D58D802C8A384CC...

M. Patrick MAURI
Gérant

DocuSigned by:
PATRICK MAURI
D750C26BCD9243B...

M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE
Gérant

DocuSigned by:
Alain PECHMAGRE-CAMINADE
51484E0E6ABC4C9...

M. Nicolas MINER
« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

Signé par :
[redacted]
2657D59190D1480...